

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 24 MARS 2009

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	75

L'an deux mille neuf

et le 24 mars

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur PATRICE GROFF**

**Le comité syndical du 6 mars 2009, régulièrement convoqué par courrier du 25 février 2009, n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le mardi 24 mars 2009 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Date de la convocation

11 mars 2009

Nombre de Membres présents : 75

Date d'affichage

11 mars 2009

Objet de la Délibération

Monsieur Gérard CUNISSE, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

## TABLEAU MODIFICATIFS DES EFFECTIFS 2009

## TABLEAU DES EMPLOIS DU SYNDICAT DU SUD-EST

### VOTE :

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

M. le Président expose au Comité que, dans le cadre de la politique d'emploi du Syndicat et afin d'assurer une meilleure visibilité, il est utile de réaliser un tableau des emplois :

Il expose également que, compte tenu des récentes évolutions réglementaires et compte tenu des évolutions de carrière prévisionnelles des agents, il y a lieu de procéder à la création de certains emplois pour permettre aux agents d'être promus au sein du Syndicat.

**L'avis du CTP n'est pas requis**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

### **♦ Décide :**

de fixer le tableau des effectifs du Syndicat de la façon suivante à compter du 01/03/2009 :

Fonction	Emploi		Cat	Statut	Temps travail	NOTAS
<b>Administration Générale</b>						
Directeur	Directeur	CM	A	NT	TC	
Responsable service administratif	Attaché		A	T	TC	NON POURVU
Secrétaire	Rédacteur		B	T	TC	NON POURVU
Secrétaire	Adjoint administratif territorial principal 1e cl	MC M	C	T	TC	
Secrétaire	Adjoint administratif territorial 1e cl	LM	C	T	TC	
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial de 2e cl	GL	C	T	TNC	
<b>AEP</b>						
Responsable service AEP	Ingénieur	FJ	A	T	TC	

**DELIBERATION  
N° 2009/09**

Fontainier	Agent de maîtrise territorial		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Agent de maîtrise territorial		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2e cl	RA	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2e cl	CC	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 2e cl	BB	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 2e cl	JL	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 1e cl	FT	C	NT	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 1e cl	FB	C	NT	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 2e cl		C	T	TC	Pour Nomination
Fontainier	Adjoint technique territorial de 1e cl		C	NT	TC	NON POURVU
<b>SPANC</b>						
Responsable service Assainissement / SPANC	Technicien supérieur	SC	B	T	TC	
Responsable service Assainissement / SPANC	Technicien supérieur	FCC	B	T	TC	Pour recouvrement avec Samuel CHOINET
Technicien	Technicien supérieur principal		B	T	TC	NON POURVU
Technicien	Technicien supérieur	MA	B	NT	TC	
Assistante	Adjoint administratif territorial 2e cl	EM	C	NT	TC	
Secrétaire	adjoint administratif territorial principal 2e cl	EC	C	T	TC	
agent contrôle périodique	Adjoint technique territorial de 2e cl	TR	C	NT	TC	
agent contrôle périodique	Adjoint technique territorial de 2e cl	BL	C	NT	TC	

Autorise le Bureau à modifier par délibération les postes décrits dans le présent tableau, sans modifier leur nombre ou leur affectation, et en fonction des crédits inscrits au Budget, pour adapter les emplois aux conditions du recrutement des agents.

Autorise le Président à fixer l'indice de rémunération en cas de recrutement de contractuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Patrice GROFF**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le : 25 mars 2009

et publication ou  
notification

du 24 mars 2009